# L'ABEILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS--SUPPLEMENT.

Bureau—rue de Chartres No. 73. NOUVELLE ORLEANS, 19 JANVIER, 1884. 56eme Annee


## VENTES pour TAXES d'ETAT

DES

## PROPRIETES FONCIERES.

### SIXIEME DISTRICT.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. MME J. TRIMAN ET D. WRIGHT.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, } Districts Supérieur, No. 34 rue Union. } Nouvelle-Orléans, 13 décembre, 1883. }

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 19ème jour de janvier, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Jersey, Milan et Marengo, désignés comme lot No. 15 et moitié du lot No. 14 dans l'Ilet No. 145; la dite No. 15 et moitié du lot No. 14 mesurent 50 pieds de face à la rue Laurel sur 125 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1876, montant à $17 40.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur pourra entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en telle obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. MME DOMINIQUE JOHNSON.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, } District Supérieur, No. 34 rue Union. } Nouvelle-Orléans, 13 décembre, 1883. }

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 19ème jour de janvier, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Castiman, Chestnut, Cadiz et Jéan, désignés comme lots Nos. 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Castiman sur 120 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, jeveadrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerai pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'un-chérissant que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et a propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

## Ventes pour Taxes d'Etat de propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DÉBITEURS DELINQUANTS DE TAXES PAROISSE D'ORLEANS, SIXIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour ou siége la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour comptant en monnaie légale des Etats-Unis, le Lundi, 19 Janvier, A. D. 1884, et à continuer jusqu'à ce que toutes les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés ci-après spécifiées sur lesquelles les dites taxes sont légalement dûes à l'Etat de la Louisiane et de la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1880, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet alement et tous les frais.

KINGMAN, GEO. H.—Taxe de 1880, montant à.....$21 66

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Playscamines, Pelletier, Général Taylor et Bacchus, désigné comme le lot No. 6 de l'Ilet No. 621; le dit lot No. 6 mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Apello sur 125 pieds de profondeur.

KINGMAN, P. J., ET J. HASSINGER—Taxe de 1880, montant à.....$7 46

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Perrier, Prytania, Pitt et Berlin, désignés comme les Nos. 17 et 18 de l'Ilet No. 620; le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Perrier sur 110 pieds de profondeur.

KNIGHT, VVE W. H.—Taxe de 1880, montant à.....$6 00

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Perrier, Prytania, Milton et Berlin, désignés comme les Nos. 18 de l'Ilet No. 620; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Perrier sur 110 pieds de profondeur.

KRAMMER, P. J., ET J. HASSINGER—Taxe de 1880, montant à.....$7 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Perrier, Prytania, Pitt et Berlin, désignés comme les Nos. 17 et 18 de l'Ilet No. 620; le dit lot No. 17 mesurant ensemble, 60 pieds de face à la rue Perrier sur 110 pieds de profondeur; les lots Nos. 14, 15, 16, 17 et 18 mesurant, ensemble, 150 pieds de face à la rue Pitt sur 150 pieds de profondeur, à Greenville.

KRAMMER, P. J., ET J. HASSINGER—Taxe de 1880, montant à.....30c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Woodruff, Mc-Donogh, Cadiz et autres propriétés, désigné comme l'Ilet No. 122.

KRAMMER, P. J., ET J. HASSINGER—Taxe de 1880, montant à.....30c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Woodruff, Mc Arthur et autres propriétés, désigné comme l'Ilet No. 124.

KENNEDY, MARGARET—Taxe de 1880, montant à.....$7 85

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Magazina, Constance, Josephine et Octavia, désigné comme la moitié du No. 1 de l'Ilet No. 139.

KRUG, DOMINIQUE—Taxe de 1880, montant à.....$6 40

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Austerlitz, d'Achey et Général Taylor, désignés comme lots Nos. 12 et 14 de l'Ilet No. 151; les lots Nos. 12 et 14 mesurent 60 pieds de face à la rue Laurel sur 125 pieds de profondeur.

KEARNEY, EDW.—Taxe de 1880, montant à.....$1 90

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Arcadia, Bresles, Marengo et Général Taylor, désigné comme l'Ilet No. 636.

KEARNEY, EDW.—Taxe de 1880, montant à.....20c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de Nouvelle-Orléans, borné par les rues Arcadia, Chas. Marengo et Général Taylor, désigné comme l'Ilet No. 636.

KOHS, SUC. S.—Taxe de 1880, montant à.....60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Pitt, Elisabeth, North Market et Broadway, désigné comme lots Nos. 9 à 16 de l'Ilet No. 20, les lots Nos. 9, 10, 15 et 16 mesurent, ensemble, 60 pieds de face à la rue Pitt sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos. 11, 13 et 14 mesurent, ensemble, 60 pieds de face à la rue Elisabeth sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 14, 15, 16, 17 et 18 mesurent, ensemble, 150 pieds de face à la rue North Market sur 120 pieds de profondeur, à Greenville.

KIRK, L. A.—Taxe de 1880, montant à.....$1 80

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Pitt, Market, Broadway et Elisabeth, désignés comme les lots Nos. 9 et 10 de l'Ilet No. 16, les dits lots Nos. 9, 10, 15 et 16 mesurent, ensemble, 60 pieds de face à la rue Pitt sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos. 11, 13 et 14 mesurent, ensemble, 60 pieds de face à la rue Market sur 120 pieds à gauche; ensemble à Greenville.

KIRK, L. A.—Taxe de 1880, montant à.....30c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Pitt, Elisabeth, Broadway et Market, désigné comme le lot No. 13 de l'Ilet No. 16; le dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Broadway sur 150 pieds de profondeur, à Greenville.

KIRK, L. A.—Taxe de 1880, montant à.....$3 90

Trente certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Pitt, Elisabeth, Broadway et Market, désignés comme les lots Nos. 1 à 8 et 17 à 24 de l'Ilet No. 16; les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Broadway sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 mesurent, ensemble, 90 pieds de face à la rue Pitt sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 mesurent, ensemble, 120 pieds de face à la rue Elisabeth sur 150 pieds de profondeur, à Greenville.

KIRK, L. A.—Taxe de 1880, montant à.....$1 80

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Pitt, Market, Broadway et Elisabeth, désignés comme les lots Nos. 9 et 10 de l'Ilet No. 16; les dits lots Nos. 9, 10, 15 et 16 mesurent, ensemble, 60 pieds de face à la rue Pitt sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos. 11, 13 et 14 mesurent, ensemble, 60 pieds de face à la rue Market sur 120 pieds à gauche; ensemble à Greenville.

KIRK, L. A.—Taxe de 1880, montant à.....$1 80

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Pitt, Market, Broadway et Elisabeth, désignés comme les lots Nos. 9 et 10 de l'Ilet No. 16; les dits lots Nos. 9, 10, 15 et 16 mesurent, ensemble, 60 pieds de face à la rue Pitt sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos. 11, 13 et 14 mesurent, ensemble, 60 pieds de face à la rue Market sur 120 pieds à gauche; ensemble à Greenville.

KIRK, L. A.—Taxe de 1880, montant à.....$1 80

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Pitt, Elisabeth, Broadway et Market, désignés comme les lots Nos. 9 et 10 de l'Ilet No. 16; les dits lots Nos. 9, 10, 15 et 16 mesurent, ensemble, 60 pieds de face à la rue Pitt sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos. 11, 13 et 14 mesurent, ensemble, 60 pieds de face à la rue Market sur 120 pieds à gauche; ensemble à Greenville.

KIRK, L. A.—Taxe de 1880, montant à.....$1 80

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Pitt, Market, Broadway et Elisabeth